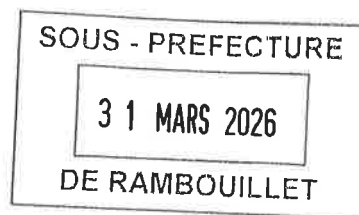




ARRETE 2026_0004
DE DÉLÉGATION AU 4^{ème} ADJOINT
Marc LEROY



Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Marc LEROY en qualité de quatrième adjoint au maire, en date du 27 mars 2026,
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Marc LEROY adjoint au maire, les attributions suivantes :

- Politique culturelle de la commune
- Valorisation du patrimoine (culturel et historique)
- Organisation des événements municipaux
- Animation et attractivité du territoire

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2026, Monsieur Marc LEROY adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Politique culturelle de la commune
- Valorisation du patrimoine (culturel et historique)
- Organisation des événements municipaux
- Animation et attractivité du territoire

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Sous-Préfet de Rambouillet,
- Comptable de la collectivité.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Notifié le 31/03/26.....
Signature:

Fait à Neauphle-le-Château
Le 30 mars 2026,
Madame la Maire,
Sandrine KESLER

